

## PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROMAGNIEU (ISERE)

L'an deux-mil-vingt-et-un le vingt-deux juin à dix-neuf heures et sept minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Romagnieu (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Clos de la Cure, sous la présidence de Madame le Maire, Céline REVOL.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de la convocation : 16 juin 2021

*Présents (dans l'ordre du tableau du Conseil Municipal) : Céline REVOL (Maire), Chantal PEGOUD, Bernard TRILLAT, Martine RIZZON, Marc RIBET(Adjoins), Yves DURET, Georges GRANGE, Régine COMBE, Noël CASTE, Bernard PIERRE, Louis LE GUILLOU (pouvoir à Céline REVOL), Agnès BURAI, Nathalie MORETTI, Béatrice JACQUET, Édith ROUX (pouvoir à Georges GRANGE), Nathalie FAVRE, Aurélie BLAUD, Fabrice DANNA (conseillers municipaux).*

*Secrétaire de séance : Céline REVOL*

*Absents excusés : Louis Le GUILLOU (Pouvoir à Céline REVOL), Edith ROUX (Pouvoir à Georges GRANGE)*

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures et sept minutes en remerciant les conseillers de leur présence.

Régine COMBE arrive à dix-neuf heures et dix minutes.

### **Préambule**

Céline REVOL présente à l'assemblée la nouvelle secrétaire de mairie, Madame Sabine FREY, arrivée par voie de mutation à la mairie de Romagnieu le 24/05/2021. Les élus présents au Conseil Municipal se présentent.

Céline REVOL informe les membres du conseil que les travaux de la cantine de l'école primaire vont bien débuter le 8 juillet (réunion de préparation de travaux faite).

Céline REVOL informe le conseil que la commission dévolue à l'organisation de la saison du Lac s'est réunie le 11 mai 2021.

Céline REVOL informe les membres du conseil qu'elle a signé le 26 mai le compromis de vente de l'école de la Bruyère.

Céline REVOL informe les membres du conseil que la commission d'appel d'offres (CAO) s'est réunie le 2 juin pour étudier les candidatures du marché : Etude Stratégique et Opérationnelle pour L'Aménagement de la Base de Loisirs O' Lac de Romagnieu.

Céline REVOL informe les membres du conseil qu'elle a déposé un dossier de demande de promotion interne sur le site du CDG38 pour un agent du service technique. Sa démarche est motivée par une reconnaissance du travail et du sérieux de cet agent qui sert la commune depuis plus de 20 ans à un poste de responsabilité. La collectivité est en attente de cette décision qui devrait arriver aux alentours du 8 juillet.

Céline REVOL informe le conseil que la commission des impôts directs (CCID) s'est réunie le mardi 8 juin 2021 en mairie.

Céline REVOL fait rapidement allusion à la préparation des élections départementales et régionales qui ont eu lieu le week-end dimanche 20 et 27 juin 2021.

**VENTE DES PARCELLES DU LOTISSEMENT LES FRECHERES** (délibération n°2021-056)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'elle a été habilitée par délibération en date du 17 février 2021 (n°2021-029) à signer les compromis de vente des 12 lots du lotissement **Les Fréchères**. Elle informe le Conseil Municipal que la vente des 12 lots sera signée à l'étude de maître SARAMITO, notaire aux Avenières.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité,

✓ **APPROUVE** la vente des 12 lots du lotissement les Fréchères,

✓ **CHARGE le Maire**, de signer la vente des 12 lots au nom et pour le compte du Conseil Municipal

**DEMOLITION ALGECO ECOLE DE LA BRUYERE – COMPROMIS DE VENTE**  
(délibération n°2021-057)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'école de la Bruyère est sous compromis de vente et qu'il convient de procéder à la démolition de l'Algéco qui se trouve dans la cours de l'école. Elle informe le conseil qu'elle a fait établir deux devis à cet effet :

- Un premier devis avec la société CMS qui doit intervenir dans la démolition et l'enlèvement des matériaux pour un montant de 1200 euros net.
- Un second devis avec la société MEUNIER CURTINET chargée de démolir le soubassement en béton de l'Algéco pour un montant de 594 euros TTC.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité,

✓ **APPROUVE** le choix des deux devis proposés,

✓ **CHARGE le Maire**, des formalités liées à la signature des devis.

**CONVENTION ADS PRECISANT LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT ET DE FINANCEMENT DU SERVICE D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME DES VALS DU DAUPHINE.** (délibération n°2021-058)

Madame Le Maire indique qu'une convention ADS précisant les modalités de fonctionnement et de financement doit être signée entre les VDD et la Commune de Romagnieu. Elle rappelle que ce service est composé de 4,2 agents et qu'il instruit pour le compte des communes membres les Certificats d'Urbanisme Opérationnels et Permis (de construire, d'Aménager, de Démolir) au regard des documents d'urbanisme en vigueur ; la gestion des déclarations préalables simples demeurant compétence de la mairie. Madame Le Maire rappelle que la précédente convention avait été signée pour 3 ans (2017-2020). Elle complète son exposé en indiquant que les dossiers d'urbanisme seront dématérialisés à compter du 01/01/2022.

Madame Le Maire indique que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le service d'instruction des autorisations d'urbanisme est étendu à l'échelle des Vals du Dauphiné, excepté pour la Commune de La Tour du Pin qui instruit ses autorisations en interne.

Madame Le Maire indique qu'une convention précisant les modalités de fonctionnement et de financement de ce service a été transmise aux Communes concernées pour approbation.

Madame Le Maire précise que les Communes demeurent bien compétentes en matière de délivrance des autorisations du droit des sols. La Communauté de communes des Vals du Dauphiné est simplement support de ce service d'instruction des autorisations d'urbanisme dont les principaux objectifs sont :

- Instruire les Certificats d'Urbanisme opérationnels et Permis (de construire, d'Aménager, de Démolir) et les Déclarations préalables de travaux complexes au regard des documents d'urbanisme en vigueur.

-Améliorer les conditions d'instruction des personnels communaux en mettant en place un outil informatique commun de gestion des autorisations, en prodiguant conseils et veille juridique et en apportant des conseils sur la rédaction des règlements des documents d'urbanisme.

-Améliorer l'information des pétitionnaires par la formalisation d'outils communs de communication.

Madame Le Maire ajoute qu'une répartition du coût de fonctionnement du service entre les Communes bénéficiaires et la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné est rendue nécessaire notamment par des contraintes budgétaires.

Elle indique, également, que la Commission Aménagement des Vals du Dauphiné s'est prononcée à l'unanimité en faveur d'une clé de répartition forfaitaire, calculée en fonction des objectifs de construction, déterminés pour chaque Commune, par le schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Nord Isère. Il précise que le principe de facturation à l'acte pour chaque Commune n'a pas été retenu par les membres de la Commission.

Madame Le Maire détaille la méthode de répartition :

- 1- Prise en compte du taux de construction admis par le SCOT Nord-Isère pour chaque Commune en fonction de sa typologie (6,8 ou 10 logements pour 1000 habitants).
- 2- Calcul du besoin maximum de production de logements par an et par Commune en fonction de sa population (taux de construction SCoT x Population /1000).
- 3- Calcul du nombre de logements global à produire par an sur toutes les Communes concernées par le service ADS en fonction des objectifs SCoT (simple addition des chiffres calculés au point n°2).
- 4- Calcul de la part (en pourcentage) de chaque Commune sur ce nombre total de logement à produire.
- 5- Répartition du coût (70673 €) entre les Communes en fonction de ces parts.

Un tableau joint à la présente délibération détaille cette répartition, pour chaque Commune actuellement bénéficiaire du service d'instruction des autorisations d'urbanisme. Il est précisé qu'en cas d'intégration d'une ou de plusieurs nouvelles Communes cette répartition nécessitera d'être recalculée.

Entendu l'exposé du Maire, le conseil, à l'unanimité,

✓ **APPROUVE** le contenu de la convention et le principe de financement du service d'instruction des autorisations d'urbanisme.

✓ **AUTORISE** le Maire, ou en cas d'empêchement le 1<sup>er</sup> adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, la Convention concernant le fonctionnement et le financement du service d'instruction des autorisations d'urbanisme.

✓ **AUTORISE** le Maire, ou en cas d'empêchement le 1<sup>er</sup> adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'application de la présente délibération.

#### **TRAVAUX CIMETIERE – REPRISE DE CONCESSIONS** (délibération n°2021-059)

Madame Le Maire informe le Conseil que la procédure de reprise des concessions s'est achevée au mois de novembre 2020 et qu'elle a donné lieu à la prise d'un arrêté (n°2021-093 du 08/06/2021).

Il est donc désormais indiqué de procéder comme il en a été convenu aux travaux.

Madame Le Maire précise que les crédits ont été inscrits au budget 2021 dans cette optique et qu'elle a sollicité deux entreprises :

- **AOSTE POMPES FUNEBRES** : Reprise des 11 concessions avec l'option « fourniture de reliquaires » le choix se porte sur l'option 2 (montant 160 €/unité). Monsieur Bernard TRILLAT, 2<sup>ème</sup> adjoint ajoute que l'entreprise se propose de nettoyer gratuitement la croix du cimetière dans le cadre de son offre. Le montant total du devis s'élève à **8 140 € TTC**.

-**SAS PERROUD ET FILS** : Reprise des 11 concessions pour un montant total de **9 297,60 € TTC**.

Madame Le Maire fait part au Conseil Municipal d'une autre solution : l'incinération. Cependant, cette solution n'est pas envisageable pour 10 boîtes.

Entendu l'exposé de Madame Le Maire, le conseil, à l'unanimité,

✓ **DÉCIDE** d'opter pour le devis des Pompes Funèbres d'Aoste pour un montant de **8 140 € TTC**.

✓ **CHARGE** Madame le Maire des formalités liées à cette décision.

#### **DEVIS DIVERS (MATERIEL DE COMMUNICATION)** (délibération n°2021-060)

Madame Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal 3 devis :

-Le premier devis concerne le bulletin municipal. Elle précise qu'il convient d'ajouter 4 pages supplémentaires au numéro de juin et indique le coût engendré pour cet ajout. Ainsi, le coût du bulletin de juin pour 800 exemplaires se découpe comme suit : impression 800 ex 1620 € + supplément d'impression pour 24 pages + 4 pages supplémentaires 95 € + supplément maquette 4 pages 80 € = **TOTAL 1795 € net**

- Madame Le Maire indique qu'une douchette va être achetée pour la bibliothèque pour un montant de **196,20 €**

- Madame Le Maire informe le Conseil qu'une société a été choisie pour traiter les bâtiments de la Base de Loisirs (présence de guêpes). Il s'agit de l'entreprise ZAPPA Sylvain qui a proposé un devis d'un montant de **585.60 € TTC**.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité,

✓ **APPROUVE** les 3 devis proposés,

✓ **CHARGE le Maire**, de signer les devis pour son compte et d'effectuer les achats et travaux nécessaires.

#### **NOTIFICATION DU MARCHE PUBLIC-ETUDE STRATEGIQUE ET OPERATIONNELLE DE L'AMENAGEMENT DE LA BASE DE LOISIRS O'LAC**

(délibération n°2021-061)

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commission d'Appel d'Offres pour l'attribution du marché : Etude Stratégique et Opérationnelle de L'Aménagement de la Base de Loisirs O'Lac s'est réunie le 2 juin en mairie pour étudier les propositions adressées par les entreprises. Elle rappelle que les pièces de ce marché ont été mises en ligne le 12 mars. Ce marché a été consulté par 27 entreprises mais seules 4 d'entre elles ont déposé une offre sur le site sud-est marché. Le budget alloué pour cette étude est de 30 000.00 €.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que l'analyse des offres a été faite en présence de Stéphan HERVE, Directeur Général Adjoint en charge du Développement Territorial au VDD.

Elle rappelle le classement des entreprises, le montant du marché proposé par ces dernières et la note finale obtenue :

ENTREPRISE	CLASSEMENT	MONTANT OFFRE	NOTE FINALE/10
LA PITAYA 45 Rue Jean Collet MEYZIEU (69330)	1	22 450 €	9,40/10
FTC 75008 PARIS	2	22 500 €	7,87/10
EGIS VOLTERE PARIS	3	28 490 €	6,55/10
SQPR LYON	4	28 800 €	3,64/10

Madame Le Maire informe qu'au regard de la note finale obtenue c'est l'entreprise **LA PITAYA** qui remporte le marché pour un montant de 22 500 € (montant à affiner).

La signature de l'acte d'engagement se fera en mairie le mercredi 30 juin à 14h. Lors de ce rendez-vous, la société doit présenter plusieurs scénarios et ajustera le planning de faisabilité lors de cette réunion.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil, à l'unanimité,

✓ **APPROUVE** le choix du candidat retenu par la commission d'Appel d'Offre

✓ **CHARGE le Maire**, des formalités liées à cette décision.

Cette dernière décision vient clôturer l'ordre du jour.

### POINTS DIVERS :

#### ➤ **Base de Loisirs (Informations diverses début de saison)**

Martine RIZZON souhaite faire un point sur le démarrage de la saison à la Base de Loisirs.

Elle débute son intervention par le remerciement des personnes impliquées dans la gestion de la régie. Au poste de secours 2 agents titulaires du BNSSA (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique). Elle signale qu'elles ont procédé à deux petites interventions mais sans gravité. Après un début de mission compliquée pour la régisseuse principale, Martine RIZZON espère une bonne intégration.

Madame RIZZON souhaite faire un point sur les entrées du début de saison :

- 1<sup>ère</sup> semaine : 268 entrées / 22 abonnements / 3 cartes pass. Recette enregistrée : 1485,40 €

- 2<sup>ème</sup> semaine : 1171 entrées / 24 abonnements / 19 cartes pass : 4503,80 €

- 3<sup>ème</sup> semaine : 1278 entrées / 15 abonnements/12 cartes pass : 4358,40 €

**Recette totale de ces 3 premières semaines : 10347, 60 €**

Martine RIZZON rappelle qu'une équipe de surveillance agréée interviendra bientôt pour assurer la surveillance de la Base de Loisirs du Lac.

Martine RIZZON fait également un point sur les prochaines animations qui auront lieu dans la commune :

-mardi 6 juillet à 19h00 bal des petits (entrée gratuite)

- Karaoké les 23 juillet et 13 août

-A partir du 8 juillet : animation pour tous les jeudis après-midi les enfants.

- Du 3 juillet au 31 août des paddles et des rosaliaes seront disponibles à la location

- 11 juillet cinéma en plein air (projection du film YAKARI).

- 3 juillet Pressins ado olympiades. Une journée dédiée au sport pour les ados du secteur. La Commune offre 50 entrées gratuites à la Base de Loisirs en guise de participation.

➤ **SIAGA – Effondrement des berges du Guiers**

Céline REVOL souhaite intervenir sur ce dossier.

Elle explique que suite à la dernière réunion du 7 juin, un devis a été obtenu (pour rappel refus de renforcer les berges) Ils ont donc fait un projet : déplacement du chemin communal sauf que la mairie n'est pas propriétaire de tous les terrains. Dans les prochains jours, il faut contacter les 2 propriétaires terriens pour dévier le chemin. (Devis pour enlever la terre sur le chemin existant mais refus. Souci : savoir si les propriétaires acceptent de vendre leur terrain).

Aucune délibération n'a été prise à ce jour car l'on ne sait pas si les deux propriétaires sont vendeurs. Le coût des travaux envisagés s'élèverait à 29 828 € TTC (devis) Ils seraient en partie subventionnés par le biais « des amendes de police ». Le financement reste à définir. Le site n'est pas facile d'accès. Madame MORETTI demande combien d'exploitants utilisent cette zone. Monsieur DURET fait remarquer qu'il n'est pas normal que la commune assume en totalité cette dépense. Céline REVOL fait part de sa plus grande crainte à savoir que les actuels propriétaires ne soient pas vendeurs. Monsieur DURET évoque le fait que l'entretien des arbres n'est pas fait. Problème en 2017, l'enrochement coûtait 23250 euros etc...Présence de la Renouée du Japon (plante invasive)

➤ **Affaires scolaires (points sur les travaux de l'école et de la cantine scolaire)**

Chantal PEGOUD prend la parole. Elle informe les membres du Conseil Municipal que le prochain Conseil d'Ecole se réunira le 24 juin. Elle indique que les sorties scolaires prévues vont bien avoir lieu. Dans le cadre du projet « vélo citoyen » : un périple à La Bâtie-Montgascon est prévu. Elle indique que la fresque de la cours de la cours de l'Ecole est achevée. (sous des écoles 1505 euros + participation de la mairie pour sa réalisation )

Fête des écoles le 3 juillet expo des classes à l'extérieur (matinée du 3 juillet) Des cadeaux seront remis aux élèves de CM2 à 11h30.

Concernant les travaux de la cantine scolaire. Chantal PEGOUD indique que « La Base de Vie » sera installée dès le 28 juin dans un coin de la cour de manière à ne pas obstruer la vision de la Fresque et surtout pour ne pas être source de dangers pour les enfants scolarisés jusqu'au 6 juillet.

Le 7 juillet, les équipes techniques de la commune ainsi que quelques conseillers seront mobilisés pour débarrasser la cantine (mobilier, petit matériel etc....) pour faire place à des travaux intérieurs qui débiteront dès le 8 juillet. La réception des travaux est prévue pour le 25 août. Une phase de nettoyage est prévue avant la reprise de l'année scolaire.

Chantal PEGOUD signale également que le toit de l'Ecole Maternelle sera changé début juillet.

Concernant la rentrée scolaire 2021-2022, elle signale que tous les dossiers d'inscriptions ont été donnés aux familles et qu'une formation sur le logiciel BLenfances de BERGER LEVRAULT est prévue le 6 juillet.

Chantal PEGOUD évoque le « plan de relance du cycle numérique ». Elle informe les membres présents que la candidature de la mairie a été retenue.

Fabrice DANNA aimerait savoir comment procèdent les institutrices par rapport à leurs achats. Il rappelle que l'USEP peut prêter du matériel (il faut une 20ème d'enfants d'inscrits) Récemment, l'association a été sollicitée pour le prêt de crosses de hockeys.

Il est rappelé que la prochaine commission cantine aura lieu le 5 juillet.

Madame BLAUD intervient pour signaler que des jeux dangereux font à nouveau leur apparition dans les écoles primaires. Elle aimerait que l'on évoque ce sujet lors du prochain conseil d'école. Chantal PEGOUD s'en chargera.

➤ **Point sur l'attribution des subventions obtenues depuis le précédent conseil**

Céline REVOL informe les membres présents des notifications d'attribution depuis le précédent conseil.

Pour le projet de la restauration scolaire, la subvention obtenue est de 125 999 € (Conseil Départemental)

Pour le projet de réhabilitation de la toiture de l'Ecole Maternelle, la subvention obtenue est de 11 638 € (Conseil Départemental)

Pour le projet de réorganisation de la Base de Loisirs, Etude Stratégique et opérationnelle, la subvention obtenue est de 15 000 € (Conseil Départemental)

Toutes ces subventions ont été allouées par le Conseil Départemental pour un montant de **152 637 €**

### ***Recensement de la population 2022***

Il se déroulera du 20/01/2022 au 19/02/2022 (info Céline REVOL)

#### **➤SICTCOM – Installation des containers**

Installation de containers sur le quartier de La Bruyère (avant un carrefour et à côté d'un arrêt de bus observation de Régine COMBE). Madame Le Maire signale que le but est d'améliorer la collecte en apport volontaire sur la Commune. Régine COMBE suggère un autre emplacement. L'emplacement pourra être changé si celui-ci s'avère plus adéquate.

Le Maire se propose de remonter les observations des conseillers municipaux au SICTCOM.

#### ***-Elagage***

Bernard TRILLAT annonce que les heures ont été dépassées 105h au lieu de 80heures donc 25 heures supplémentaires. Les administrés semblent satisfaits du nouveau prestataire choisi pour faire l'élagage sur la Commune. Régine COMBE demande si le chemin du Guiers n'a pas été oublié. Ce sera sans doute fait cet automne. Les chemins ruraux seront faits en 2<sup>ème</sup> passage. (chemins faits une fois /an). Le prestataire s'est chargé de faire la partie agglomération gratuitement.

#### **➤Fin de la mission archivage**

Céline REVOL annonce la fin de la mission d'archivage et remercie Jérôme BELLET pour le travail accompli. Elle signale que 23 mètres d'archives vont être éliminés par le SICTOM, après validation et autorisation des archives départementales.

#### **➤Elections**

Elections de dimanche. L'ensemble du Conseil Municipal souligne l'absence de distribution de professions de foi dans les boîtes aux lettres. Madame BLAUD souhaite que l'on souligne que la non distribution des enveloppes n'est pas le fait de la mairie puisqu'il s'agit des élections départementales et régionales.

#### **➤PLUI**

Céline REVOL informe les conseillers municipaux que le PLUI a été arrêté le 6 mai 2021. Elle informe que La Commission Urbanisme se réunira entre le 30 juin et le 7 juillet pour lister les remarques à intégrer dans le PLUI. Ces remarques seront validées lors d'un prochain Conseil qui aura lieu le 15 juillet.

#### **➤Recrutement sur poste existant**

Céline REVOL indique qu'elle souhaite intégrer un agent qui intervient actuellement à la cantine et à la garderie par le biais du service de remplacement du Centre de Gestion.

## **INFORMATIONS :**

Le Centre Quentin BERNARD de la Tour du Pin a fait des productions pour remercier la commune de rendre l'accès gratuit au Lac.

### **Tour de table de fin de séance :**

Observation de Pierre GOLDIN : accumulation de graviers suite aux orages, chemin de Priolaz.

Observation d'Yves DURET : non-respect des limitations de vitesse

Observation d'Aurélien BLAUD : Présence d'une Voiture calcinée toujours sous le pont

Observation Régine COMBES

Madame Régine COMBES souhaite apporter un correctif quant aux propos inscrits sur le compte rendu du Conseil Municipal du 28 avril 2021 concernant le nettoyage et le broyage des branches sur le chemin de la Massotte. Elle souhaite souligner le fait que ce travail a été fait par des proches, voisins et amis et pas par elle seule uniquement. Le nettoyage s'est fait sur une longueur de 100 m. A ce titre, lors du prochain élagage si des personnes sont intéressées pour réaliser ces travaux de broyage, qu'elles se fassent connaître en mairie.

Commission développement durable des VDD qui s'est déroulée le 3 juin.

Le 1<sup>er</sup> juillet invitée a une réunion qui vont montrer des actions concrètes pour les maires.

Il va y avoir un ajout de 4 pages pour synthétiser les projets des VDD  
Projet d'un schéma directeur vélo.

Chantal PEGOUD remercie la commission communication pour le bulletin ; remarque plébiscitée par les élus.

Prochain Conseil : Jeudi 15 juillet 2021 à 19 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22 heures.

Vu pour être publié le 22 juin 2021 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le Maire, Céline REVOL**

